

Simon, d'Owen et de Fourier, mais aussi de Kant, Fichte et Hegel. Le mouvement ouvrier allemand est l'héritier de la philosophie classique allemande ». « Cette filiation intellectuelle a été admirée et respectée par les disciples, et, aujourd'hui encore, les théoriciens allemands du socialisme greffent des controverses métaphysiques sur les questions de programme et de tactique ». Or, par son caractère même et dans l'opinion de ses créateurs, le mouvement ouvrier d'Allemagne est intimement mêlé au socialisme universel et lui sert, en quelque sorte, de règle et de modèle...

On objecte, pour contester ce recours du socialisme à la métaphysique : 1° que ces théories métaphysiques n'ont été formulées que pour donner plus d'aplomb au nouveau système ; 2° que ni Marx, ni Engels, ni aucun des grands penseurs socialistes, ne professent un credo métaphysique déterminé, qu'ils ne sont ni kantien, ni fichtien, ni hégélien, ni quoi que ce soit...

Par rapport à la première objection, je soutiens qu'il est absurde, anti-psychologique, de supposer de pareilles puérilités chez des penseurs de grande envergure. Par rapport à la seconde, je prétends que, les systèmes métaphysiques étant quelque chose comme des sensations raisonnées, il ne peut en réalité y avoir deux métaphysiciens absolument égaux, de même qu'il n'y a jamais eu deux cerveaux absolument identiques. Jamais on ne pourra mieux dire, qu'à propos des métaphysiciens que « comprendre, c'est égaler ». Comprendre un système métaphysique déjà inventé, c'est presque en inventer un autre. C'est pourquoi je croirais bien que Marx, qui est peut-être un des métaphysiciens les plus originaux, est un « Hegel à rebours ». Marx dit dans la préface de la seconde édition du *Capital* : « Ma méthode dialectique non seulement diffère fondamentalement de celle d'Hegel, mais elle lui est directement opposée. Pour Hegel, le processus mental, dont il arrive à faire un sujet indépendant sous le nom d'idée, est le démiurge de la réalité, laquelle n'est que sa

manifestation extérieure. Pour moi, à l'inverse, l'idéal n'est que le matériel, transposé et interprété dans le cerveau de l'homme ».

On a fait fréquemment observer que certains passages de Marx, ainsi que de Lassalle et d'autres écrivains socialistes sont écrits, directement ou indirectement, en « style métaphysique ». Il me semble que cet argument, qui concerne une forme accidentelle de composition, a peu d'importance. Cette forme peut être une imitation inconsciente chez des hommes ayant reçu la même éducation que Schelling et Jacobi. Le fond en ce qui est en cause ici, et quant au fond, il suffit de la théorie que j'ai exposée et que l'on pourrait développer dans de longues et savantes dissertations... On a dit de même de Nietzsche, par exemple qu'il était théologien, à cause du style de ses écrits ; et, cependant, avec son brutal pseudo-positivisme, sa philosophie est tout ce qu'il y a d'antithéologique, en s'en tenant au concept chrétien de « Dieu ».

Pour conclure, et en résumant tout ce qui précède, je soutiens que, de même que la philosophie de Kant, que celle de Comte, que celle de tous ou presque tous les philosophes, idéalistes ou positivistes, les théories de Marx présentent deux parties, deux phases : l'observation réaliste et l'idéalisation métaphysique.

A l'observation positive, appartiennent, sous réserve d'une certaine tendance à la dialectique finaliste, qui les affaiblissent et les faussent un peu par son exagération, ses concepts générateurs de la valeur, des facteurs économiques de la politique, de l'importance des transformations de l'instrument de production dans l'évolution économique. A l'idéalisation métaphysique incombe, en plus de sa dialectique, son quatrième concept, c'est-à-dire, la doctrine socialiste proprement dite. De la sorte, et en ne séparant pas de la phénoménologie scientifique, les abstractions effectives et intuitives, de la façon préconisée par Kant et réalisée par lui, si elle n'est pas toujours réalisable,

Marx tombe dans le « vice de transition », dans le paralogisme de l'*amphibolie*, et, de même que Comte, il comprend les deux parties ou phases dans une seule conception sociale et politique. Et il y a lieu de noter que cette *contradiction essentielle* du socialisme, que cette erreur irréfragable du socialisme, prend chez les disciples et successeurs du maître, les formes les plus grossières et les plus absurdes, comme celle du « concept-limite » de l'économie soutenue, contre toute évidence scientifique par un sociologue cependant aussi distingué qu'Achille Loria.

§ 89.

Schémas de l'évolution égalitaire.

Pour éclairer les idées que je viens d'exposer, je trace les schémas suivants. Par les courbes du premier (fig. 1), je synthétise l'évolution du principe castocratique et du principe démocratique en Orient. La ligne II' représente l'égalité absolue ; la ligne DD', les castes absolues. L'humanité part d'une égalité chaotique, — l'état silvestre de l'anthropopithèque, — et évolue, quand les races sont formées, vers l'impérialisme castocratique. Lorsque le brahmanisme est arrivé à ce point que j'ai appelé l'*in-harmonie* entre la faiblesse des dominants et la force des dominés, lorsque ceux-là sont dégénérés et ceux-ci régénérés, il se produit la réaction bouddhiste, la réaction égalitaire.

Dans le second schéma (fig. 2) je présente le même phénomène chez les peuples d'Occident, en marquant toutes les étapes particulièrement caractéristiques que j'ai énumérées plus haut. Et arrivé au socialisme, je schématise, d'accord avec les principes que j'ai exposés, l'hypothèse de la possibilité d'une nouvelle réaction vers la castocra-

tie, qui rappelle vaguement la théorie des *corsi et recorsi* de Vico.

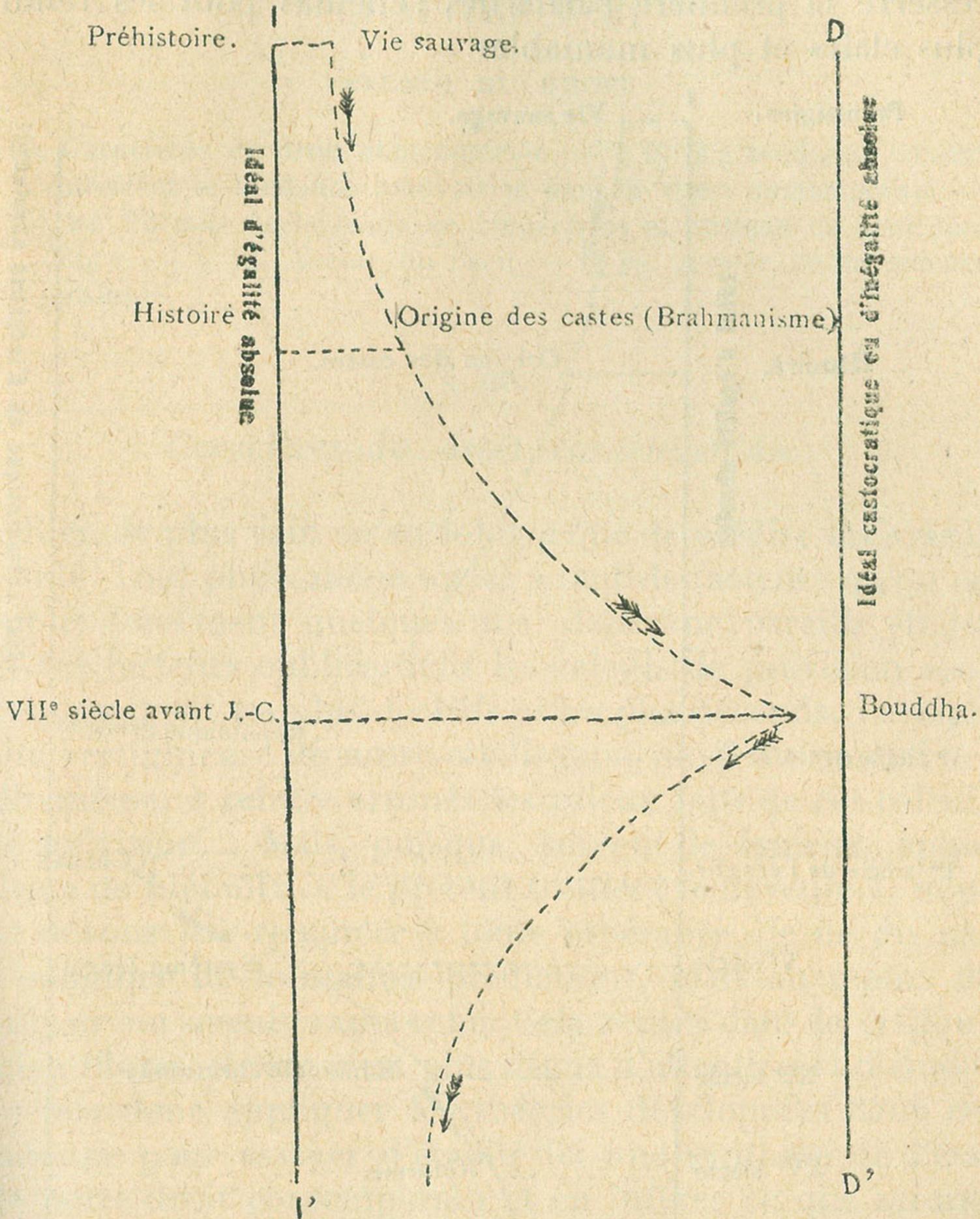


FIG. 1. — Schéma de l'évolution égalitaire en Orient.

Il y a lieu de noter que dans ces deux schémas, la partie du dessus devrait être considérablement plus longue que celle du dessous, en raison de l'antiquité très reculée de l'homme, et de la durée qu'ont eue la préhistoire et l'his-

toire primitive, durée beaucoup plus grande que celle de l'histoire soit après Bouddha, soit après Jésus-Christ. J'ai resserré la première partie des schémas pour les rendre plus clairs et plus maniables.

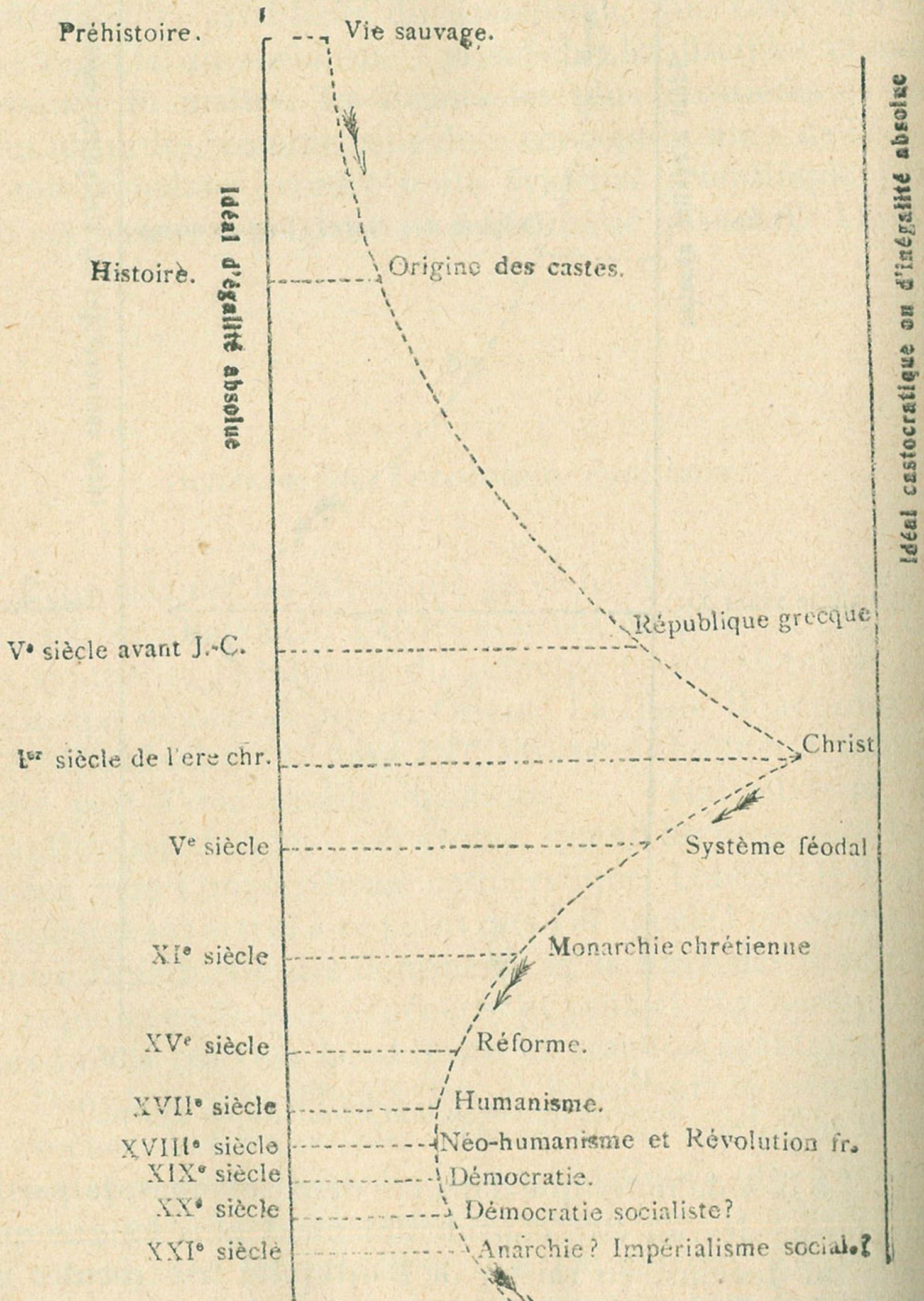


FIG. 2. — Schéma de l'évolution égalitaire en Occident.

CHAPITRE XVIII

AVENIR DU DROIT

§ 90. Caractères du droit contemporain. — § 91. La tendance conservatrice et la tendance innovatrice dans le droit contemporain. — § 92. Formes de la tendance innovatrice et critique de cette tendance. — § 93. Avenir du droit. — § 94. Avenir de la science juridique.

§ 90.

Caractères du droit contemporain.

Rien de plus vain en sociologie que de prédire un avenir reculé. Tout phénomène social a tant de facteurs qu'on en oublie forcément quelques-uns, dans une pareille étude. Et ces facteurs oubliés dans les calculs de prévision sont fréquemment les plus décisifs et les plus féconds. La rapidité vertigineuse de notre civilisation moderne contribue, elle-même, à rendre erronés les mieux faits de ces calculs de prévision... Mais, puisque, suivant le fameux aphorisme de Leibnitz, « le présent contient le devenir », nous ne devons pas renoncer à toute espérance, je ne dis pas d'imaginer de lointaines prédictions, mais au moins de prévoir un avenir rapproché. Cela rentre dans la critique scientifique, et rien n'est plus digne d'attention et d'étude. Je vais donc appliquer les théories développées dans cet ouvrage pour essayer d'établir ici une synthèse de l'état de notre droit contemporain et en inférer ce que seront, à mon sens, ses plus prochaines et probables transformations. Et, après l'avoir d'abord considéré comme phénomène social, comme partie de l'éthique, je rechercherai également son avenir comme science.

Il n'y a qu'un seul procédé logique pour se rendre compte de l'avenir du droit, c'est de connaître d'abord l'état

actuel du droit. Et il n'y a de même qu'un procédé logique pour se rendre compte du droit contemporain, c'est de le comparer avec le droit du passé. Cette comparaison a pour résultat de nous faire voir que les caractères du droit peuvent de nos jours se réduire à trois principaux : il est *rationnel*, il est *démocratique*, il est *individualiste*. Tous trois dérivent du néo-humanisme ; en droit, comme en politique, nous sommes encore régis par les idées du XVIII^e siècle.

Nous avons déjà vu que les caractères typiques de l'ancien droit romain, étaient le matérialisme, le formalisme et le symbolisme... Eh bien ! le rationalisme du droit contemporain est un caractère précisément opposé à ces caractères. Le droit, maintenant, se conçoit objectivement, à la façon des principes généraux. On le réunit en codes bâtis rationnellement. On le conçoit, comme s'il était une idée *a priori* et absolue. Et on l'applique d'après un critérium téléologique, en essayant de présumer et de prévoir ses conséquences et son utilité sociale. L'intelligence l'emporte sur la réaction, la finalité sur l'acte réflexe.

Le droit antique reconnaissait, plus ou moins catégoriquement, l'existence de diverses classes sociales ou castes superposées. Chacune avait en quelque sorte son droit, sans cesser pour cela d'être sous l'*imperium*, ou sous ce que j'appellerai la tolérance impérative, si l'on me passe l'expression, du droit même de la classe gouvernante. Les castes et les peuples co-existants dans les empires antiques de l'Orient étaient régis par des règles qui leur étaient propres. Les citoyens romains en général, et les patriciens et les nobles en particulier, avaient aussi leur droit propre, de même que les provinciaux et les étrangers. Après les invasions barbares, les peuples du midi de l'Europe furent régis par des lois, ou des droits nationaux. Chacun vivait soumis aux règles juridiques de son pays d'origine. Puis, sous le régime féodal, quand furent amalgamés les divers éléments ethniques qui ont formé les nationalités

modernes, il co-exista encore un droit de privilège pour la noblesse et le clergé et un autre ou droit commun, pour le peuple. On peut ainsi dire que jusqu'à la Révolution française le droit était franchement et politiquement aristocratique. Après la Révolution, et même dans les pays monarchiques, le droit a supprimé les principaux privilèges et nivelé les classes sociales. La démocratie triomphe donc dans la conception actuelle du droit.

Cette démocratie n'arrive cependant pas jusqu'au communisme. Loin de là, elle reconnaît pleinement le droit de propriété et le droit d'héritage. Elle fixe aussi la notion de la monnaie comme représentation d'une valeur garantie par l'Etat. D'où un régime social d'économie monétaire, franchement et libéralement individualiste, institué et maintenu par le droit contemporain.

§ 91.

La tendance conservatrice et la tendance innovatrice dans le droit contemporain.

Contre ce droit rationnel, démocratique et individualiste est entrée aujourd'hui en lutte la tendance innovatrice de l'idéal communiste. Le socialisme tente de rénover le système actuel d'économie monétaire, pour lui substituer un nouveau régime où les hommes seront égaux et où seront supprimés ou réduits au minimum la propriété privée et l'héritage.

Si nous soumettons à une analyse concrète et pratique la tendance innovatrice du droit contemporain, nous trouverons que ses attaques contre le régime actuel sont dirigées de préférence aux quatre points de vue suivants : 1° La répartition du travail ne se fait pas, dans notre société, suivant les capacités des individus; 2° le capitalisme et le machinisme produisent la dégénérescence de l'ouvrier; 3° la mortalité infantile excessive de la classe

ouvrière entraîne la destruction de beaucoup de vies utiles ; 4° l'amélioration de la race est rendue impossible parce que les besoins d'argent et la vanité sociale restreignent les affinités électives, surtout dans les classes riches et imposent des mariages de convenance. — Je passe à l'analyse de ces quatre points, en présentant les arguments des socialistes et les réponses qui leur sont faites du côté conservateur.

1° La production totale, allèguent les socialistes, sera d'autant plus forte que la répartition du travail sera faite suivant les aptitudes de chacun. Sous le régime actuel, l'inégalité économique déprime et rend inutiles un grand nombre d'aptitudes. Les professions intellectuelles ne sont pas accessibles aux plus intelligents, mais aux riches. Beaucoup de ces derniers se montrent incapables d'occuper les professions qu'ils ont choisies. D'autres se livrent aux plaisirs, perdent ainsi leur activité et donnent les pires exemples. De plus, le bien-être, dont ils jouissent, leur enlève parfois le stimulant nécessaire à l'action. En revanche, le pauvre, quelles que soient ses incapacités, se voit toujours condamné à des travaux obscurs et mécaniques.

Sans aucun doute, ces observations sont en partie fondées. La répartition du travail est bien loin d'être parfaite dans la société moderne. — Mais où prend-on l'assurance que le régime de la communauté absolue procurerait une meilleure répartition et fournirait un stimulant plus effectif que l'inégalité économique ne le fait ?... Nous savons que les plus hautes intelligences qui se soient révélées appartiennent, en grande majorité, et par un phénomène héréditaire évident, aux classes cultivées et intellectuelles. Il a été fait des statistiques à ce sujet. Bouglé (1) en cite quelques-unes, et il attribue ce phénomène aux facilités plus grandes que trouve la classe riche pour élever et développer ses capacités mentales. N'y a-t-il pas lieu aussi

(1) *La Démocratie devant la science*, p. 59.

de se rappeler que dans les cas, où des intelligences exceptionnelles se font jour dans les basses classes, le désir de « trouver leur niveau » est alors le plus puissant des éperons ? En un mot, les défauts que présente l'organisation du travail social sont aujourd'hui relativement corrigés et l'introduction du communisme absolu ne les réduirait pas beaucoup. De plus, l'Etat actuel peut intervenir, au moyen de primes et de bourses, en faveur de ceux qui se distinguent, et par là nous marchons vers un progrès qui rachète en certain cas les imperfections du régime démocratico-capitaliste.

2° C'est une vérité, une triste vérité, que le machinisme tend à causer la dégénérescence de certaines catégories d'ouvriers. Le mal est très grave. — Mais, sous le régime communiste, qui effectuera ces travaux ? Ne courra-t-on pas le risque qu'ils soient confiés à des individus supérieurs à ceux qui les exécutent aujourd'hui ? Leur suppression, d'autre part, ne nuira-t-elle pas au progrès ? Au moins, me direz-vous, les travaux anti-hygiéniques d'aujourd'hui seront réglementés sous le nouveau régime ; on prendra des mesures d'hygiène pour éviter leurs funestes conséquences ?... Ne pourrait-on faire cela maintenant ; cela ne se fait-il pas déjà actuellement sous l'autorité de l'Etat ? La législation ouvrière peut donc arriver, en respectant le système individualiste, à diminuer ce grave inconvénient.

3° Réellement, la mortalité infantile est aujourd'hui désolante dans les classes pauvres. Dans les familles nobles d'Allemagne, la mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 5,7 %, d'après Casper, tandis que chez les pauvres de Berlin, elle est de 34,5% (1). A ce point de vue, il me paraît qu'effectivement la situation s'améliorerait avec le régime communiste. — Mais une bonne législa-

(1) A. LORIA, *Problèmes sociaux contemporains*, p. 29. — M.-A. VACCARO, *La lutte pour l'existence*, p. 199 (trad. française). — J. NOVICOW, *L'avenir de la race blanche* (trad. française).

tion ouvrière ne peut-elle aussi bien amener cette amélioration ?

4° Les intérêts économiques, en produisant des mariages d'argent contrairement aux affinités électives des contractants, dégénèrent et affaiblissent la race... Les conservateurs pourraient y objecter que l'instinct génésique est si puissant chez tout homme bien constitué qu'il l'emporte généralement sur les intérêts, au point de réduire l'inconvénient signalé à une quantité minime. D'autre part, comme il y a beaucoup de futurs conjoints des deux sexes qui sont dans des conditions équivalentes, il reste toujours quelque place pour le libre choix, étant donné surtout, qu'en règle générale, la passion attire l'un vers l'autre les individus ayant la même position sociale, ou pour mieux dire, une idiosyncrasie héréditaire analogue. Il n'y a que dans les contes de fées que les princes s'amourachent de bergères et les princesses de paysans.

§ 92.

Formes de la tendance innovatrice et critique de cette tendance.

Si l'on se représente ainsi le conflit existant entre un droit communiste tout nouveau et le droit démocratique actuel, on aperçoit facilement le caractère et l'importance de la lutte pour le droit au xx^e siècle. Il abonde des esprits suffisants, myopes ou éblouis, qui pensent et soutiennent que tout progrès dépend aujourd'hui de la force et de la capacité de la tendance « libérale », et, que, partant, les sentiments conservateurs les plus tièdes et les plus prudents signifient toujours routine et recul. Le fait que le mouvement égalitaire n'a cessé de gagner de plus en plus de terrain depuis son point de départ, au début de l'ère chrétienne, infuse dans les esprits la présomption du triomphe fatal du socialisme. On croit qu'il doit s'impo-

ser, comme s'est imposée la démocratie avec la Révolution française. — N'oublions pas cependant que le courant du néo-humanisme du XVIII^e siècle trouva dans la théorie de la souveraineté populaire, une forme pratique et réalisable, dont il existait déjà, à certains égards, un précédent historique dans le gouvernement parlementaire anglais. Voyons maintenant si la nouvelle tendance économique, ou si l'on veut, la nouvelle forme économique de la tendance égalitaire amène avec elle une contre-doctrine, qui soit assez logique et assez opportune pour conquérir la majorité indispensable qui lui donnera la victoire sur le droit démocratico-socialiste actuellement en vigueur. Pour amener cette doctrine, il faudrait que la vérité de la nouvelle tendance soit capable de lui attirer de plus en plus d'opinions et de volontés. Or je crains beaucoup, au contraire, que la critique positive ne tende aujourd'hui à enlever sa force et son prestige à l'impulsion égalitaire du socialisme...

J'ai appelé, par antonomase, le mouvement égalitaire de nos jours, la tendance innovatrice du droit contemporain. Cette tendance, qui constitue génériquement le socialisme, prend, dans la pratique, différentes formes et se formule en différents programmes ; on peut les résumer en trois : communisme absolu, communisme relatif, socialisme d'Etat.

Le *communisme absolu* consiste, pour quelques-uns, dans la répartition par tête de tous les biens ; pour d'autres, plus instruits en économie et en histoire, dans une division forcée du travail, basée sur l'équité et d'après les capacités de chacun, mais sans oublier autant que possible le principe égalitaire... De quelque façon qu'il s'implante, le communisme absolu bouleverserait donc le système juridique actuel, en modifiant complètement le concept de la propriété, de l'héritage, du salaire.

A côté du socialisme intégral ou communisme absolu, beaucoup d'innovateurs proposent d'autres projets de so-

cialisme partiel ou *communisme relatif* ; ainsi, le communisme agraire, ou communisme de la terre, le communisme des maisons d'habitation, celui de certaines marchandises mobilières... Dans ces projets, il n'y aurait pas d'innovations dans l'ensemble du système juridique, mais uniquement dans certaines de ses parties et sur certains points de détail.

Le socialisme d'Etat, sous ses formes extrêmes, tend au socialisme absolu ; mais, sous ses formes modérées, qui sont les plus générales, il consiste simplement à accentuer parmi les fins de l'Etat actuel, la tendance philanthropique à protéger les classes pauvres. Ainsi, il n'entraîne pas une transformation du droit actuel, mais seulement un concept plus étendu du gouvernement. De plus, il n'a pas besoin de se baser sur un idéal métaphysique d'égalité, car le principe même de l'utilité sociale ou nationale peut servir de solide fondement à l'amélioration économique et hygiénique du prolétariat ouvrier.

Bien des pages et des plus diverses pourraient s'écrire — et s'écrivent — au sujet de l'imminence et de l'efficacité de ces trois formes de socialisme. De suite l'on peut dire qu'il n'y a pas de doute que le socialisme d'Etat ne gagne lentement du terrain dans les lois et dans les mœurs. Le socialisme partiel, le suivra-t-il d'aventure sous forme d'essai ? le socialisme absolu arrivera-t-il à s'implanter ?.. On ne peut nier que la tendance égalitaire ne fasse encore des progrès dans la conquête des esprits ; et elle continuera sa marche en avant, tant qu'elle ne sera pas interrompue par une réaction anti-égalitaire accentuée... La difficulté consiste donc à prévoir *jusqu'où* peut aller le mouvement socialiste avant qu'il ne provoque sa contre-force ou contretendance inhibitoire... Comme je l'indique à la fin du paragraphe précédent et comme l'indique toute ma théorie de l'éthique, du droit et de la politique, cette contretendance a commencé et se poursuit dans le positivisme scientifique actuel.

Le mouvement inhibitoire du socialisme est latent dans la nature même de l'homme. Les instincts humains sont égoïstes et le genre humain est éminemment spécifique. Les hommes ne sont pas égaux, et une éthique de l'égalité ne convient pas aux plus forts et aux plus intelligents. L'*internationalisme* me paraît une utopie, pour le moment du moins. Je conçois un régime communiste dans un cycle d'hommes déterminé : chez un peuple plus ou moins homogène, par exemple. Mais il me semble que c'est un concept absolument chimérique et anti-scientifique que celui d'un communisme universel, qui imposerait une égalité absolue entre certains peuples dégénérés habitant les régions très fertiles des tropiques et certaines nations illustres et puissantes qui possèdent des terres pauvres et en partie stériles. Je m'imagine la possibilité d'un communisme relatif entre les habitants du Royaume-Uni ; mais je doute que ceux-ci partagent jamais ce droit communiste avec les indigènes de l'Australie et les Kabiles de l'Égypte.

Pour le moment, on ne peut nier qu'aucun peuple ne soit préparé pour le communisme total. Il faudrait pour cela une sur-éducation, capable de pousser toute la masse à accepter *spontanément* une répartition égalitaire du travail. Imposer par la force cette division spontanée des activités humaines serait de toutes façons prouver qu'elle est impossible, parce que personne ne voudrait se résigner aux besognes les plus obscures et les plus pénibles. Obliger chacun à une petite dose de ces besognes n'est pas non plus possible dans l'état actuel des industries qui réclament toujours des spécialistes et des professionnels. La seule issue possible serait que les uns se résignent à exploiter les mines et à conduire les machines et que les autres se résignent aux travaux des arts et des sciences. Qui sont ceux qui se résigneraient aux labeurs des ouvriers, en laissant à d'autres, plus heureux, les besognes dont s'acquitte aujourd'hui la bourgeoisie et dont il sera

indispensable de conserver une partie ?... Je ne vois à cela d'autre solution que le *communisme volontaire*, auquel, je l'ai déjà dit, aucun peuple n'est préparé, et auquel Dieu sait si aucun le sera un jour...

J'accepte, cependant, comme possible l'établissement d'un régime plus ou moins communiste chez un peuple déterminé, le peuple allemand, pour en nommer un. J'accepte aussi que l'activité humaine trouve, sous ce régime, un stimulant au travail assez fort pour remplacer la concurrence individuelle... Pensez un moment, messieurs les novateurs, à ce que serait l'empire allemand après une semblable révolution socialiste. Tout ce qui se dilapide maintenant pour les superfluités de l'administration impériale, se dépenserait à éduquer et à hygiéniser le peuple... Que serait ce peuple ? Evidemment le plus fort, mais le plus fort sur un territoire relativement resserré et pauvre. Permettra-t-il alors que les tropiques restent en la possession de nations faibles, épuisées, complètement dégénérées ? Seul un utopiste ou un ignorant de la nature humaine, que dis-je ? de la biologie ! pourrait le supposer. Forcément, il se produirait une conquête et un partage des tropiques par les peuples les plus forts, les peuples socialistes. Et j'appellerai, quant à moi, cette nouvelle forme politique... *l'impérialisme socialiste*. Il se passerait donc pour les Allemands, avec leur révolution, ce qui s'est passé pour les Français avec la leur, pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord avec leur démocratie. Ce n'est plus, comme autrefois, les empereurs-hommes qui feraient des conquêtes, mais les peuples-empereurs. On peut ainsi se figurer l'impérialisme républicain des Anglo-Saxons comme un prodrome de cet impérialisme socialiste, de la même façon que la république des Grecs le fut, à certains égards, du christianisme-démocratie.

D'autre part, penser que les découvertes scientifiques doivent ralentir cette marche, qui est la marche naturelle des hommes me paraît maladroit. N'est-il pas plus

logique de supposer qu'ils l'accélèreront, comme ils ont accéléré jusqu'à présent tous les mouvements du progrès ? (De plus il est à craindre qu'il n'arrive un jour où toutes les inventions seront épuisées, où il ne restera plus rien à découvrir... un jour, enfin, où les phénomènes de l'avenir seront connus et coordonnés aussi bien que le sont aujourd'hui ceux du passé ! Mais, ce jour-là, s'il arrive, tous les hommes ne mourront-ils pas d'ennui et de dégoût ?)

La philosophie individualiste de la Révolution française a été romantique ; la philosophie socialiste, qui lui a succédé et la continue légitimement, est métaphysique ; où se trouve donc la véritable philosophie *scientifique*, celle qui ne contredit pas les lois et les vérités de la science, mais s'y conforme au contraire, celle qui n'établit pas, mais détruit, la fatale *amphibolie* des pseudo-positivistes ou semi-positivistes modernes ? Sera-t-elle ce qui n'a pas été formulé encore ?

Un socialiste comme homme, comme type définitif de l'homme, est très distinct de l'animal-homme darwinien ; c'est une utopie. Comme utopie, il doit s'évanouir, aussitôt après son triomphe, quand il oubliera la métaphysique qu'on lui a apprise et qu'il sera pressé par ses ambitions et ses besoins... Ainsi, par exemple, les socialistes allemands s'indignent à la fin du XIX^e siècle de ce que les ouvriers australiens réclament l'établissement d'un fort droit d'entrée sur les *coolies* chinois, qui empêche la concurrence que leur font ces rivaux redoutables par leur activité et leur sobriété... Et ces socialistes allemands s'indignent de même des grèves faites par les ouvriers de l'Amérique du Nord contre les ouvriers nègres et chinois. Qui est dans le juste, des socialistes anglo-saxons ou des allemands ? Il me semble que le temps donnera raison, quand le socialisme s'établira, s'il s'établit jamais, d'abord aux Allemands, mais plus tard, quand le socialisme se convertira en impérialisme socialiste, aux Anglo-saxons,

à ces Anglo-saxons que j'ai considéré comme les précurseurs du système, eux et leur néo-impérialisme démocratique.

Je trouve donc qu'il y a une muraille infranchissable entre les lois de la biologie et les principes du socialisme ou du communisme absolus. Chez les hommes de science qui professent le socialisme, je rencontre une curieuse dualité : d'un côté leur sentimentalisme métaphysique post-romantique ; de l'autre, leur science positive. Ils ont deux demi-têtes. Il n'en est pas de même pour ceux qui n'embrassent le socialisme que comme parti politique : ceci est autre chose ; pour eux il y a lieu d'admettre qu'ils soutiennent les principes socialistes, non comme justes et immuables, mais parce qu'ils y voient un moyen pratique, — l'unique moyen pratique — d'améliorer et de guérir pour aujourd'hui, la société. Il est indiscutable que la supériorité des nations modernes s'extériorise par la diffusion de l'éducation : or, la diffusion de l'éducation produit dans le prolétariat, surtout chez les ouvriers, des poussées de socialisme... Il se peut que la société qui arrivera la première à une organisation socialiste, sera la plus cultivée.

Sous cet aspect, les ouvriers socialistes et leurs meneurs sont beaucoup plus dans la vérité que les grands théoriciens du parti. Tandis que ceux-ci divaguent sur le « réalisme ingénu » de l'action, tandis que les uns, les grands rêvent l'impossible, les autres, les petits, pratiquent ce qui est possible. Au lieu de proclamer l'« inutilité de la philosophie », ce qui est paradoxal, même en considérant la phase économique comme le premier point de départ de toute construction sociologique, Marx et Engels auraient dû signaler la *fausseté* de la philosophie elle-même et commencer par là. C'est pourquoi, bien que moins inexacts que les néo-humanistes et les métaphysiciens empiriques, les économistes métaphysiciens ne laissent pas pour cela d'être à leur tour inexacts. L'inexactitude plus ou moins

grande des uns et des autres n'est qu'une question de degrés et de points de vue. La philosophie, sous ses formes politiques du moins, n'a fréquemment été qu'un *art* ; et comme art, elle a moins vécu de la réalité elle-même que des exagérations de la réalité, ou pour mieux dire, des réactions violentes contre une réalité *actuelle*, réactions que la prochaine réalité à venir applique vaguement et faiblement...

De tout ce qui vient d'être exposé découle une série de conséquences : 1° le socialisme n'est qu'une impulsion morale et affective, une forme sur-évolutionnée du principe chrétien ; 2° le socialisme absolu manque de véritables bases scientifiques ; 3° il n'y a pas encore de milieu suffisamment préparé pour l'accepter, et il n'a pas encore trouvé pour l'appuyer une conception ayant assez de prestige et excitant assez les sympathies, comme fut jadis la théorie du contrat social ; 4° sa forme la plus réalisable est, pour le moment, l'intervention modérée et relative de l'Etat en faveur des classes pauvres ; 5° son triomphe, s'il arrivait à se produire sous la forme du communisme, serait aussi passager et aussi trompeur que celui de la démocratie moderne.

Si je professais le socialisme et même l'anarchie, je n'y verrais donc qu'un *système de transition* menant au néo-impérialisme socialiste... Et après ? Qu'y aurait-il après ? C'est en vain que je m'écarquille les paupières et que je fixe mes pupilles dans le vide, je ne parviens pas à voir si loin ! Qu'importe ! Si l'homme savait toujours où il marche, il ne marcherait peut-être pas...

La marche de la civilisation, le progrès est un perfectionnement indéfini. « Le monde marche », parce que l'homme se perfectionne. Eh bien ! alors, quelle formule pourrait embrasser ce perfectionnement ? Evidemment, l'homme se perfectionne *par rapport* à ses congénères. Donc, se perfectionner, c'est se rendre supérieur, en intelligence et en caractère, aux autres hommes et aux autres

peuples. Et ici nous rencontrons la formule biologique du progrès : *progresser, c'est se spécifier*. Elle pourrait avoir comme formule correspondante, la formule historique ou humaine du progrès : *progresser, c'est s'aristocratiser*. C'est-à-dire se perfectionner, par rapport aux autres hommes et aux autres peuples, afin de cimenter en une supériorité réelle, le principe d'autorité, de pouvoir et d'inégalité qui constitue la substance intransmuable de tout droit pratique et effectif.

§ 93.

Avenir du droit.

Tout droit est une forme de pouvoir ; tout pouvoir est une forme de propriété. En effet, on appelle propriété, le droit d'user d'une chose, et tout pouvoir contient le droit d'user, en tout ou en partie, d'une chose ou d'une volonté. Tous les droits sont pareils en substance. Tous les droits sont des phases du droit, ils sont des aspects du pouvoir, dont l'essence est l'*idée de propriété*.

La propriété, à son tour, est une conséquence fatale des besoins humains et même, pourrait-on dire, des besoins animaux. Où l'on trouve la vie, on trouve la propriété. Le chien conçoit un droit de propriété sur l'os qu'on lui jette ; toute bête a la notion d'un droit de propriété sur son gîte ou sa tanière. Les animaux les plus inférieurs, les protistes eux-mêmes, ressentent, dirait-on, comme un vague instinct de propriété sur la place qu'ils occupent, puisque, quand on exerce une pression sur eux pour les déloger, ils réactionnent comme contre une agression « injuste ». L'amour pour leurs petits et l'instinct sexuel lui-même tirent leur caractère chez les animaux de diverses espèces du sentiment de propriété. D'une façon ample et générique, la propriété est, par suite, une résultante de l'adaptation au milieu : c'est l'usage que

tout animal fait, selon ses besoins, des choses et des êtres qui l'entourent. Ainsi, la base intrinsèque de tout droit est-elle, *l'idée d'un usage exclusif, attribué à un homme ou à un groupe d'hommes sur un objet déterminé ou sur une volonté déterminée*. D'où découle fatalement cette conséquence : la vie engendre le droit. Il n'y a pas de droit sans vie, il n'y a pas de vie sans droit.

La tendance innovatrice poussée à l'extrême exagération, envisagée sous ses derniers aspects de communisme absolu et d'anarchie, demande l'« abolition de tout droit ». C'est une absurdité. Supprimer la propriété équivaut à nier l'adaptation ; supprimer le droit équivaut à abolir la vie...

Aussi, le socialisme, sous ses formes savantes et raisonnables, réclame-t-il simplement la réforme et non la suppression du droit de propriété. Or, jusqu'à quel point les droits patrimoniaux, les droits de propriété, sont-ils susceptibles de réforme ? C'est ici le *quid* le plus grave de la question. Tout droit de propriété a pris son origine dans le *pouvoir spécifique*, autrement dit, dans la *spécificité individuelle* de celui qui le possède ou de ses ascendants ou auteurs. La spécificité entraîne donc l'inégalité des patrimoines. C'est pourquoi, en restant dans les limites de la théorie spécifique, le socialisme ne pourrait jamais aller plus loin qu'à rendre équivalents — et d'une façon précaire et relative — les patrimoines de chacun dans *l'intérieur du cycle de la patrie*, c'est-à-dire au sein d'un groupe composé, mais cependant plus ou moins homogène. Mais si l'on a en vue toute l'humanité, on ne conçoit pas, sans sortir de la théorie spécifique, que la théorie du communisme absolu soit possible, aussi longtemps du moins qu'il subsistera des races aussi différentes que les races blanche, jaune, nègre et américaine. Loin de concevoir cette possibilité, l'hypothèse qui se présente c'est qu'un régime socialiste modéré, — un régime, qui, sans toucher au système juridique actuel, réduirait à son mi-

nimum l'ignorance et la misère — vaudrait au peuple qui l'appliquerait, un tel accroissement de force, que l'expansion de ce peuple en serait la conséquence forcée. Cette expansion serait-elle pacifique ? Rien de plus difficile à prévoir. Mais ce qu'il y a de vérité dans la théorie de Malthus donne à penser qu'elle ne le serait pas toujours.

En synthèse, tout droit est un pouvoir et tout pouvoir une forme plus ou moins vague de la propriété ; de plus, la propriété et le pouvoir sont des conditions indispensables de l'adaptation vitale ; aucun système juridico-politique n'est donc pas concevable s'il ne se base pas sur ce *fait primaire* du pouvoir-propriété. Cela ne signifie pas que je nie au droit la faculté d'évoluer et de se transformer ; mais cela m'entraîne à reconnaître que, quelles que soient son évolution et ses transformations, le droit reposera *toujours* sur le fait : pouvoir-propriété, forme pratique de sa base spécifique, qui est l'inégalité humaine. Les causes inéluctables de cette inégalité sont les lois même de la vie ou de l'adaptation. Par conséquent, croire que l'on puisse créer un non-droit, c'est-à-dire un droit négatif, anti-propriétaire et anti-autoritaire, serait commettre l'erreur du villageois de la fable, qui voulait apprendre à son baudet à ne pas manger. Le baudet l'apprit, oui il l'apprit... mais hélas ! ce fut au moment où il mourut de faim ! En effet cette utopie du non-droit, du droit négatif, que peut-elle être sinon la *passion de la mort* ? A l'opposé de Tolstoï et de Kropotkine, qui, sans le savoir, prêchent un si horrible sentiment, il faut enseigner aux hommes à s'incliner et à se résigner devant les inégalités *justes* et réelles, devant la propriété et l'autorité, c'est-à-dire leur enseigner à avoir la *passion de la vie* !

Je trouve qu'en tout droit il y a deux parties : 1° un pouvoir-propriété ; 2° la reconnaissance de ce pouvoir-propriété. Or, cette seconde partie entraîne la *condamnation de la fraude*, dans les rapports cycliques, dans les rap-

ports entre co-associés. Hobbes a donc raison quand il fait reposer l'organisation intérieure de la cité sur le respect de la parole donnée, sur la bonne foi, sur la vérité. Le droit repose sur la vérité. Sans vérité, le droit se transforme en anarchie. D'où vient que la loi doit avant tout punir la fraude ; d'où vient que l'éthique doit reconnaître comme une faute capitale la tromperie à l'égard du co-associé...

Mais, suivant les idées déjà exposées, le *démérite de la fraude et du mensonge dépend directement du lien qui rattache le trompeur au trompé*. Mentir à un parent ou à un ami est plus grave que de mentir à un étranger... Et quand il n'y a pas une étroite solidarité entre le trompeur et le trompé, le bon sens public envisage alors le fait selon ses résultats, et les mensonges diplomatiques de ministres d'Etat comme Pitt et Bismarck, passent pour des actions d'éclat, de glorieux exploits, qui sont le plus beau fleuron de leur couronne de lauriers. Pour des esprits simples et romanticolâtres, Pitt, Bismarck et presque tous les grands hommes d'Etat seraient de misérables fripouilles. Cependant, les peuples de leur pays respectif les ont immortalisés par le bronze et le marbre !... Ces peuples ont eu raison. L'instinct sain de la vie a pris le dessus dans leur jugement, sous la forme d'un vigoureux amour de la patrie, et il a pris le dessus, en détruisant par sa force innée, la fausse orientation éthique que prétendaient lui imprimer de pauvres et naïfs esprits évangéliques.

Le grand danger qu'il y a à proclamer à haute voix mon système d'éthique serait, sans aucun doute, d'induire les gens simples et qui ne voient les choses que par un côté à une *fausse généralisation* qui serait l'inverse de la généralisation évangélique ; il consisterait à appliquer à nos frères et à nos similaires le critérium de la défiance et de la haine... C'est en ceci que se trouve l'œuvre fondamentale de l'éthique : inculquer l'amour harmonique et nécessaire. C'est en ceci que se trouve l'œuvre primordiale du droit : réprimer la fraude et la ruse. S'il manque au

droit sa base de vérité et de loyauté, son importance comme élément de sélection ascendante peut s'annihiler au point qu'il se produira par opposition une sélection descendante, parce que les meilleurs n'auront pas les garanties indispensables à l'exercice de leurs droits de propriété et d'autorité. Sans ces garanties, le partage du travail n'aura plus son stimulant, la production et la civilisation diminueront... Le triomphe sera alors le lot des incapables... Le papillon a traversé la flamme sans périr encore, mais il s'est brûlé les ailes.

Il ne faut pas oublier que, conjointement à cette œuvre cyclique et primordiale de l'éthique et du droit, il en existe une autre secondaire et extracyclique ; il ne faut donc pas oublier que, si l'amour est nécessaire, la haine, elle aussi, est nécessaire. Ce dernier principe, ce principe de la haine, ou du moins de la défiance, échappe à ce qu'on appelle le droit à proprement parler, il ne rentre pas dans le « minimum d'éthique » du droit. C'est pourquoi l'astuce et la déloyauté sont extra-juridiques et même anti-juridiques. Le droit, par sa nature essentiellement cyclique, implique comme condition, à la base de son existence, le mérite de la vérité.

Il résulte de tout ce qui vient d'être exposé : 1° que je crois que le droit existera tant qu'existera la vie ; 2° que quelque soit l'avenir du droit, son premier fondement éthique consistera dans la condamnation de la fraude, au moins par rapport aux co-associés.

Puis, de cette dernière conclusion, je déduirai un corollaire relatif à l'organisation juridique moderne : la nécessité de perfectionner la loi, pas tant dans ses formules que dans son application ; la nécessité de reconnaître plus de force au *droit* qu'à la *législation*. Comment ? En donnant plus de place, dans la loi, à l'équité, afin que les juges puissent régler leurs arrêts plus sur leur conscience que sur les dispositions légales. Encore imbu des tendances jacobines, vous me direz peut-être : « Que les dieux

nous préservent de l'équité ! » Je vous répondrai : « Que Thémis nous protège des lois ! » Croyez-vous, par hasard, qu'il n'est pas plus facile à un mauvais juge de rendre des jugements arbitraires basés sur la loi que basés sur l'équité ? Observez bien les procès, et dites-moi, cas par cas, si le plus terrible obstacle à la justice n'est pas le formalisme judiciaire... S'il en est ainsi, réduisez au minimum la casuistique des codes et portez au maximum la conscience des juges... De la sorte, parfois, il y aura de la justice.

§ 94.

Avenir de la science juridique.

Dans le langage courant et consacré, on entend par « science » la connaissance raisonnée et systématique des choses et des phénomènes. Cette connaissance sera donc d'autant plus précise et parfaite que l'expérience acquise sera plus abondante et que l'intelligence humaine aura plus de force et de subtilité. En face de deux formes de connaissance, l'esprit choisit toujours spontanément celle qui satisfait le mieux son désir de connaître, celle qui explique le mieux la co-existence des phénomènes et leurs causes. D'où vient que les formes de connaissance se succèdent et que le concept de la *science* évolue.

Pour les Grecs, au début de la civilisation européenne, la connaissance suprême, nous dirions la « science » suprême, consistait à traduire par le langage, par la dialectique concrète, leurs sensations intérieures encore confuses ; c'est pour cela que l'on donnait le nom de *logos* à l'intuition personnelle des esprits les plus puissants exprimée sous forme de « discours ». Tout ce qui se savait émanait d'un empirisme ingénu ; l'expérience était dans son enfance. Pour les théologiens, la *science* suprême fut ensuite la révélation ; puis pour les scolastiques, le raisonnement

dialectique. L'information expérimentale était toujours encore puérile.

Mais voici que, dans les temps modernes, Newton, Kepler et Leibnitz conçoivent une mécanique céleste qui explique d'une façon naturelle le mécanisme de l'univers ; voici que Lamarck, Darwin et Hæckel réussissent à présenter, à leur tour, d'une façon non moins naturelle, la formation et la diversification des espèces animales ; et voici encore que, de l'école de Hume à celle de Wundt, on arrive à disséquer les procédés de la pensée, en même temps, qu'à partir de Comte, on réussit à enchaîner et à analyser les phénomènes sociaux... Tant de découvertes et d'investigations extraordinaires, mises en application par d'innombrables chercheurs de la vérité, conduisent à une conception très nouvelle de la science, le positivisme, dont l'avantage sur toutes les conceptions antérieures est de s'appuyer, comme je l'ai dit, moins sur de meilleurs procédés logiques, que sur une information scientifique bien plus avancée.

Ceci posé, pour la *logos* grecque, l'éthique, dialectique et empirique était évidemment une science supérieure. Les Romains, qui n'étaient pas en progrès sur les Grecs dans leurs concepts philosophiques, conservent à la vieille éthique, son caractère scientifique, tout en élevant à son côté le gigantesque édifice de leur droit. Le droit est-il alors une science ou un art ? Pour l'intelligence romaine, peu avertie, le droit est, à la fois, un art et une science. L'esprit latin ne se plonge pas dans les hautes spéculations métaphysiques ; pratique et précis, il réduit son droit à une espèce de criticisme de la justice effective et politique, et ce droit est parmi les connaissances de l'époque, aussi scientifique sinon plus que la philosophie même. La théologie et la scolastique ne marquent aucune avance sur le *jus* romain ; il n'y a que la métaphysique néo-humaniste qui conçoit un droit *a priori*, créé par la raison immanente et éternelle. Peu après vers le XIX^e siècle, se

produit la réaction du positivisme, qui relie et généralise toutes les connaissances humaines dans une conception scientifique unique. Le droit moderne échappe-t-il à cette conception scientifique révolutionnaire ?

Des esprits étroits et mesquins, bien que parfois très au courant de la science, résolvent la question par la négative. Ils soutiennent que le droit ne peut être aujourd'hui considéré comme une véritable science positive. Pour cela, ils invoquent une série de raisons, plus ou moins vagues et diffuses, que je synthétiserai dans les deux arguments que voici : 1° le droit n'est pas une science, parce qu'il se développe en dehors du mouvement scientifique, et s'embaïstille toujours dans sa logique et son conceptisme ; 2° alors même que l'on voudrait appliquer au droit les connaissances scientifiques modernes, il resterait toujours isolé de la science, parce que toutes les recherches dont il pourrait être l'objet n'ajouteraient pas un iota à l'évolution de nos connaissances positives.

Ces deux arguments me paraissent des paralogismes. J'admets, en effet, en ce qui concerne le premier, que les lois, les livres, et même les meilleurs cours universitaires s'occupent de préférence du droit, d'une façon casuistique et rationnelle, en l'envisageant comme l'art de solutionner par des mots et des syllogismes toutes sortes de conflits juridiques... Mais le droit n'en est pas moins un phénomène social, dont la nature est aussi susceptible d'être étudiée positivement que celle de la chaleur ou de la gravité. Ensuite, le fait que le droit est mal enseigné aujourd'hui n'implique pas qu'on ne puisse l'étudier mieux demain. C'est là précisément où tend ma conception de la méthode biologique. Au temps d'Hippocrate, la physiologie n'était pas ce que nous nous figurons comme une science...

J'admettrai, pareillement, relativement au deuxième argument, que la nouvelle science juridique ne soit pas destinée à avoir une influence très prépondérante sur le mouvement général des autres connaissances positives,

comme l'a, par exemple, la psychologie... En effet, la psychologie est une science que j'appellerai *antérieure* ou *causale*, et le droit en est une *postérieure* ou *causée*. La biologie, la théorie transformiste, exercent, à leur tour, une influence de causalité sur la psychologie, influence qui n'est pas réciproque et, cependant, la psychologie est universellement reconnue aujourd'hui pour une science. En général, les sciences sociales tirent leur information des sciences physico-naturelles, à qui elles ne fournissent pas en échange d'information. Cela vient de ce que le phénomène social est une forme sur-évolutionnée du phénomène biologique. La biologie influe sur la sociologie et la sociologie n'influe pas sur la biologie ; elle constitue plutôt sa forme-limite. sa forme dernière. Mais il ne faut aucunement en inférer que les études sociales manquent de caractère scientifique. La science est l'étude des relations causales, aussi bien dans les premières causes que dans les derniers effets. La biologie est aussi bien une science que la physique, la chimie et la dynamique ; et les sciences de la société et du droit sont aussi bien des sciences que la biologie.

Toutes ces raisons réfutent les deux arguments exposés ci-dessus contre la possibilité d'une véritable science du droit, il en résulte que : 1° la science juridique étudie des relations causales et que, loin de s'isoler en elle-même, elle se base sur la corrélation de toutes les connaissances humaines ; 2° que la nature sur-évolutionnée du phénomène juridico-social donne à cette science un caractère résultant et synthétique, propre d'ailleurs à toutes les sciences sociales.

Le nouveau concept scientifique du droit impose au juriste une tâche aussi vaste que difficile. Pour l'accomplir, il doit, avant tout, mettre à l'écart les vieux préjugés rationalistes et acquérir une préparation préalable en sociologie, en histoire, en économie politique, en psychologie, en biologie... Cette préparation achevée, on peut diviser sa

tâche en deux parties : concréter le phénomène juridique, l'analyser.

La concrétion du phénomène juridique n'est pas ce qu'il y a de plus simple, dans sa tâche. C'en est, peut-être, la partie la plus difficile. Nous savons tous que le droit existe, nous le voyons tous, nous le respirons. Mais, quand il s'agit de le définir, en principes, en faits clairs et harmoniques, il s'esquive d'ordinaire de nos mains, comme une ombre fugitive. C'est cette ombre qu'il faut fixer. Nous avons pour cela des éléments aussi précieux que les lois et les mœurs et coutumes. C'est donc dans les lois et les mœurs et coutumes qu'il faut débrouiller les principes directeurs, les tendances opérantes, les finalités encore vagues et même encore vierges...

Quand le phénomène — règle, principe, fait, cas — est ainsi circonscrit, vient la seconde partie de la tâche, l'explication scientifique de ce phénomène, l'étude systématique de ses précédents et facteurs positifs. Il faut se rappeler à cet égard, ce que j'ai dit plus haut au sujet de l'étude et l'interprétation des lois. Cela étant, la grande difficulté pour le juriste, aussi bien dans la concrétion que dans l'explication du phénomène, consistera à trouver la pensée et à enchaîner, avec sérénité et érudition, les données, les mots, les causes. Et cela, parce que le phénomène juridique, comme tout phénomène sociologique, est un complexus si vaste qu'il se présente sous des formes successives, multiples et interminables. Il faut donc négliger tout ce qui est secondaire, accessoire, puéril et aller directement au fond des questions. Le grand travail de la future science sera, avant tout, de synthétiser les phénomènes et de mettre en valeur les causes principales.

Pour conclure, le droit peut et doit être étudié comme une science positive ; et cette étude aura pour avantages une meilleure connaissance théorique des choses et des phénomènes, un perfectionnement pratique de la vie sociale, du bien-être, du bonheur des hommes.

CHAPITRE XIX

AVENIR DE L'ÉTHIQUE

§ 95. Le principe égalitaire dans l'éthique contemporaine en Occident.
 — § 96. Système anti-égalitaire de l'éthique contemporaine en Orient. — § 97. Ebauche d'un système positif d'éthique. — § 98. Avenir de l'éthique.

§ 95.

Le principe égalitaire dans l'éthique contemporaine en Occident.

L'étoile, qui guida les rois Mages vers l'étable de Bethléem, brille encore dans le firmament des peuples de l'Occident. Elle était nouvelle alors, cette étoile ; elle est vieille aujourd'hui. Elle a parcouru un long orbite, et, après plus d'une éclipse causées par de funestes comètes, elle est réapparue plus brillante chaque fois. On dirait une divinité qui préside de là-haut aux destinées des peuples de race blanche, en les baignant de sa clarté diffuse et ténue.

Comme tout dans la nature, l'étoile symbolique a évolué. L'idéal égalitaire, proclamé mystiquement par les évangélistes comme une religion de rédemption et de charité, en est venu à prendre peu à peu des formes matérielles et positives. L'égalité, entrevue d'abord dans la cité de Dieu seulement, est réclamée maintenant pour la cité de l'homme. Et dans la cité de l'homme, elle a influé sur les idées, sur les lois et les institutions ; elle a déterminé successivement la monarchie de droit divin, la Renaissance, la Réforme, l'humanisme, la Révolution française, la démocratie moderne et la tendance socialiste actuelle. Jusqu'où nous mènera-t-elle, cette étoile, si elle continue à luire dans nos cieux ? Ou s'éteindra-t-elle

peu à peu, comme tant d'autres nées et mortes avant elle, dans leur course silencieuse à travers le temps et l'espace ?

Le principe égalitaire du christianisme peut être synthétisé dans une maxime suprême que contiennent les Evangiles : « Aime ton prochain comme toi-même ». L'idée-force de l'égalité reçoit de cette manière, en s'abstrayant des diverses formes objectives de la civilisation, une base dynamique et immuable : les sentiments subjectifs. Ces sentiments régleront la conduite des hommes. Le postulat évangélique peut donc se traduire par les deux corollaires que Thomasius présente comme étant la formule, l'un du droit et l'autre de la morale : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent à toi-même ; fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent à toi-même ». Ces formules synthétisent parfaitement l'application pratique du postulat de l'amour universel de l'humanité qui forme l'axe du christianisme.

Quels que soient les concepts de l'éthique que nous ayons actuellement, il me paraît indiscutable que le christianisme a été d'une haute utilité aux civilisations occidentales. En ce qui concerne la morale, cette utilité consiste, avant tout, à avoir donné des formes précises et sévères aux principes de la culture antique, déjà tombés dans le relâchement, et spécialement à ceux de la doctrine stoïcienne. L'amoralité du peuple romain sous le Bas-Empire, menaçait d'entraîner, comme conséquence du relâchement des mœurs, une dégénérescence physique telle qu'elle eût peut-être mis fin à la civilisation païenne. Le christianisme intervint, d'abord en épurant les mœurs des païens, puis en unissant et en amalgamant les nouveaux peuples barbares.

Si nous arrivons à l'époque contemporaine, le principe égalitaire a produit, en droit et en politique, un avantage inappréciable : il facilite le renouvellement continu de la classe dirigeante et gouvernante. Tous les hommes

étant égaux, tous les hommes peuvent aspirer au commandement et au gouvernement. Ce ne sont plus les castes ethniquement les meilleures qui sont appelées à dominer, mais les individus les meilleurs, quelles que soient leurs castes.

L'individualisme démocratique de la philosophie du XVIII^e siècle triomphe chez tous les peuples, au XIX^e siècle, sous la forme de l'« égalité politique ». Mais les progrès de la technique industrielle produisent, dans l'économie monétaire de notre temps, une profonde inégalité économique, aussi pénible, plus pénible peut-être, pour la classe des travailleurs que l'ancienne organisation impérialiste et aristocratique. L'idée égalitaire adopte la forme nouvelle du socialisme que l'on peut définir comme une tendance à l'égalité *réelle* entre les hommes.

Les socialistes instruits reconnaissent que cette égalité « réelle » ne pourra jamais détruire les « inégalités naturelles ». C'est pourquoi ils précisent leur intention, en disant qu'il faut seulement détruire les « inégalités artificielles », produites par les conventions et les usages, spécialement les inégalités qui résultent de l'héritage des fortunes et des titres : « A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres ». Tel serait le principe directeur de la future organisation sociale.

Cette nouvelle conception de l'égalité sociale est, malgré son apparence, essentiellement aristocratique. De fait, elle entraînerait l'organisation sociale la plus individualiste qu'ait connue l'histoire. Elle renferme une contradiction, parce qu'elle se base sur une confusion de termes. Les « inégalités artificielles » qu'elle attaque ne sont que les conséquences indirectes, les expressions approximatives des « inégalités naturelles ». Du moment que l'on admet ces inégalités, il faut admettre qu'*avec n'importe quel système*, il y aura toujours des hommes occupant des fonctions élevées, ayant le pouvoir et l'autorité, et des hommes attachés à des travaux modestes et

pénibles. L'inégalité politico-juridique n'est pas seulement dans les lois : elle est dans la vie.

Nous venons d'esquisser les diverses formes prises par le principe égalitaire chrétien dans les civilisations occidentales, ainsi que les bienfaits qu'il a produits ; voyons s'il n'a pas aussi occasionné des dommages et s'il n'a pas ses désavantages... Je pense en effet qu'il a des désavantages et qu'il a occasionné des dommages. Dans la politique intérieure ou nationale, l'idée d'égalité poussée à un degré d'exagération extrême pousse à des révolutions sociales continuelles. Les basses classes vivent dans un mécontentement perpétuel, et, par suite, leur travail matériel, si indispensable à la civilisation, s'exécute avec irrégularité et imperfection. Le malaise dans la production économique et l'anarchie intérieure peuvent être les conséquences d'un tel état de choses. D'où vient une décadence nationale qui tend à se révéler par un véritable affaiblissement de vie internationale. Un pays en proie à l'anarchie n'a plus assez de moyens de défense et même de cohésion pour repousser les agressions des peuples rivaux et ennemis.

Dans les relations extérieures ou internationales, l'exaltation du sentiment d'amour universel enlève à l'esprit du peuple, le ressort, le stimulant, indispensable de la défiance, de l'antipathie, de la haine envers l'ennemi naturel. On aime l'ennemi comme un frère. La réaction collective en cas de guerre n'est plus suffisamment dynamique, parce qu'on ne peut improviser un sentiment jusqu'alors absent. Une évangélisation excessive peut ainsi conduire à la déroute un peuple intelligent et cultivé.

Si, dans le monde il n'y avait qu'une seule race, qu'un seul peuple, une seule famille, oh ! alors, l'idée égalitaire et le sentiment d'amour universel seraient des éléments d'ordre et de bonheur. Mais, par malheur, ou par hasard, la terre est habitée par beaucoup de familles, de peuples et de races, qui luttent entre eux, d'une façon

ouverte ou dissimulée ; tous ont une propension presque illimitée à l'expansion, et les régions habitables de notre planète sont limitées, ses richesses sont limitées, ses productions sont limitées... La lutte est donc fatale entre les collectivités humaines comme entre les espèces animales. Supprimer la lutte serait supprimer la vie.

En résumé, le principe égalitaire a pris un tel développement et s'est répandu d'une telle manière dans l'éthique contemporaine des peuples d'Occident qu'il menace d'introduire l'anarchie et le désordre dans la vie intérieure des nations et d'affaiblir la puissance de leur politique extérieure. Perdant son caractère d'idéal religieux et philosophique, il s'est converti en un véritable sophisme juridico-politique. Ce sophisme est particulièrement dangereux, parce qu'il peut être accepté par une majorité ignorante et inintelligente dont les intérêts immédiats sont généralement contraires à la haute culture sociale.

§ 96.

Système anti-égalitaire de l'éthique contemporaine en Orient.

Réagissant contre les exagérations du principe égalitaire et philanthropique de l'éthique européenne contemporaine, Max Stirner et Nietzsche se sont placés, avec leur doctrine de l'égoïsme pur, sur un terrain exclusivement philosophique, tandis que les partisans de la tendance biologique et ethnique, que j'ai appelée « théorie spécifique », comme Novicow et Gumplowicz, ont opéré dans le domaine sociologique. Mais soit philosophes, soit sociologues, ils ont porté de préférence leur attention sur la civilisation occidentale. Cependant l'éthique contemporaine de certains peuples orientaux me paraît se prêter à des observations très intéressantes. La cul-

ture du Japon, par exemple, qui est peut-être aujourd'hui la plus puissante et la plus originale après celle de l'Europe, nous présente une éthique distincte de celle des peuples blancs et qui pourrait très bien lui être supérieure, en ce qui concerne certains concepts d'utilité et de réalisme... L'ancienneté beaucoup plus reculée de cette éthique pourrait fournir l'explication de cette sagesse fortifiée par une plus longue expérience ; le dicton populaire ne dit-il pas que si le diable en sait tant, c'est non parce qu'il est diable, mais parce qu'il est vieux ?

Le vieil antagonisme des peuples d'Asie et d'Europe a causé une guerre tout au commencement du ^{xx}^e siècle. Et à la différence de ce qui s'est passé jadis, quand les Grecs combattaient les Perses et les Romains, les Carthaginois, la dernière guerre asiatique, entre la Russie et le Japon, a été un triomphe de l'Orient sur l'Occident. Des deux belligérants en Extrême-Orient, les barbares — pour nous, Occidentaux, — étaient les Japonais. Pour eux, les Russes, et en général les Occidentaux sont les barbares. Au point de vue de ce que l'on appelle la civilisation matérielle, le doute ne peut exister : ce sont les Européens et non les Orientaux qui ont inventé les chemins de fer, le télégraphe, le machinisme industriel. La supériorité européenne en art et en philosophie me paraît également indiscutable. Mais au point de vue purement moral, essentiellement *affectif*, ce serait un problème bien digne de trouver une solution que de savoir lequel des deux partis en présence était le plus « barbare ». De là vient précisément l'intérêt d'une étude comparative de l'éthique contemporaine des peuples occidentaux et des peuples orientaux.

Pour établir cette comparaison, je commencerai par rappeler que nous vivons, nous, peuples occidentaux, sous l'empire d'une morale chrétienne. Nos principales idées éthiques partent d'une religion de charité et d'égalité. Nous supposons tous les hommes égaux en droits et

en devoirs, et nos sentiments pieux nous inclinent à favoriser le faible plus que le fort. Selon notre éthique, il n'y a de *bon* que le sentiment chrétien de « fraternité » nationale ou internationale. Un homme voit un « frère » en un autre homme, l'un fût-il allemand et l'autre hottentot ; un homme possède toujours une âme immortelle capable de se sauver ou de se damner pour l'éternité, ou du moins, comme le proclament les philosophes romantiques, un homme possède toujours sa dignité d'homme. Une morale, une religion, qui supposent *mauvais* ce sentiment primaire d'amour de l'homme, nous paraissent une religion « barbare », une morale « barbare ».

Cependant, l'histoire ne nous dit pas que les haines de castes, de races et d'espèces aient toujours été un sentiment *contraire au progrès*. Loin de là, toute civilisation est plus ou moins l'œuvre d'une aristocratie oppressive. C'est ce qu'enseigne fort justement Mommsen, Renan, Sumner Maine ; et il n'y a aucun esprit impartial qui puisse le nier, en général, en étudiant consciencieusement le passé de l'humanité. Comme nous l'avons vu, ce phénomène historique s'explique par la théorie spécifique, laquelle repose, à son tour, sur la biologie. La biologie nous corrobore les données de l'histoire.

Nous tenons pour acquit, par conséquent, que l'idéal d'« amour humain » des Occidentaux n'est fondé ni sur la nature, ni sur l'histoire. C'est plutôt une fiction, un mensonge conventionnel, destinés à racheter les opprimés... Quand ce mensonge concerne l'ordre intérieur d'un peuple ou d'une race, on peut le regarder comme de haute valeur sociale. C'est l'« amitié » de Platon et de Cicéron, c'est la « charité » de Jésus, c'est la « fraternité » de la Révolution française. C'est ce que Mæterlinck appelle « l'esprit de la ruche ». Mais, comme je l'ai exposé, la question change complètement d'aspect, quand il s'agit de différentes sociétés, de différents peuples, de différentes races. Le mensonge de l'égalité devient alors trop violent :

il n'y a pas, il ne peut y avoir d'égalité en droits et en devoirs entre un boschiman et un londonien, parce qu'il n'y a même pas une vague équivalence apparente entre la conscience psycho-physique de l'un et de l'autre. Le concept d'égalité se trouve ainsi plus admissible dans l'ordre de la cohésion intérieure d'un peuple que dans l'ordre de ses relations internationales. L'« amour humain » est plus applicable à la politique nationale qu'à l'internationale.

C'est ce qui était bien compris dans les temps antérieurs au Christ. Nul n'ignorait alors qu'un Perse pour un Grec, un Carthaginois pour un Romain était un *hostis*, un *ennemi naturel*. De là, l'isolement bien connu des nations de l'antiquité. Le christianisme a changé ces idées chez les nations modernes d'Occident. Un étranger n'est plus un ennemi, mais un « frère ». En théorie du moins... Car, dans la pratique, on tourne à l'ordinaire le dos à ce principe. Mais, somme toute et malgré toutes les tergiversations, les guerres et les conquêtes modernes ont presque complètement perdu, en dépit des progrès de l'armement, l'horreur des luttes antiques. Le christianisme a adouci les guerres, il leur a donné parfois jusqu'à une apparence humanitaire, l'apparence d'actes de bienveillance, de compassion même ! C'est la compassion chrétienne et non la force brutale (*Ego nominor leo*) qui a fait conquérir l'Inde par l'Angleterre, l'Indo-Chine par la France. Ce n'est pas pour leur profit particulier, c'est pour tirer les pays conquis de l'état lamentable où ils croupissaient que ces nations disent avoir fait ces conquêtes...

Or, parmi les nations de civilisation européenne, nulle part peut-être l'esprit évangélique n'est porté si loin que chez les Russes des basses classes. Le *moujik* endoctriné par ses *popes*, le prolétariat intellectuel sous la fascination de ses grands apôtres laïcs, de l'étoffe de Tolstoï et de Kropotkine, le peuple entier ressent l'amour universel et en fait le principe du bien absolu...

Voyons maintenant le Japon... Tous les peuples se res-

semblent dans leur existence intérieure : la lutte pour la vie est pareille n'importe où. Où se remarquent surtout les différences de race, c'est dans la psychologie des peuples ; où s'accroît surtout leur psychologie, c'est dans leur concept de l'Inconnaissable... Pour bien comprendre l'âme d'un peuple il faut donc étudier son sentiment religieux, qui est, peut-on dire, la pierre angulaire, la base géologique de son éthique.

Deux cultes religieux existent à la fois au Japon : le shintoïsme et le bouddhisme. Le shintoïsme date des temps les plus reculés, de l'époque mythologique ; c'est la religion nationale. Le bouddhisme a été importé par les Coréens. Et peu après, les Chinois ont introduit les doctrines philosophiques de Confucius, qui ont eu et ont encore une grande influence sur les classes lettrées.

Il est difficile de comprendre et de définir le shintoïsme. Il semble être un paganisme nébuleux, beaucoup moins précis que la mythologie grecque ou scandinave. La bible shintoïste, le *Koriki*, qui est le livre le plus remarquable de l'ancienne littérature japonaise, ne renferme que des données et des indications apocalyptiques, « incompréhensibles pour un cerveau européen ». La seule chose évidente, c'est que pour aujourd'hui, sous son aspect rude et grotesque, le shintoïsme n'est que le culte de la patrie, incarnée par le mikado, à qui ce dogme religieux suppose une origine divine. Le Japonais moderne, qui ne peut plus croire aux fables candides de la très vieille religion de ses ancêtres, respecte cependant cette religion ; il la professe même, pour l'hommage traditionnel qu'elle représente envers son bien-aimé, vénérable et merveilleux pays.

Par une coïncidence étrange, le peuple juxtapose, sans les amalgamer, les deux cultes, le bouddhisme et le shintoïsme. Il y a ainsi, dans son âme, une bizarre antinomie, dont nous ne pouvons nous rendre exactement compte, nous autres, Occidentaux, parce que nous avons

professé pendant tant d'années un sombre exclusivisme religieux, qui contraste avec l'aimable tolérance légendaire en Extrême-Orient. Sans s'exclure, sans se haïr, sans rivaliser même, les deux cultes co-existent et vont jusqu'à s'entr'aider, à la façon de deux choses congruentes et nécessaires... Comme cadre, un sol enchanteur, entre-coupé de montagnes, aux flancs échelonnés et revêtus de pins, avec leurs cimes neigeuses et leurs vallées fleuries au printemps d'azalées et de camélias ; des champs et des cultures irriguées, qui paraissent des jardins tracés au cordeau, des étangs bordés d'élégants iris et débordant des pâles fleurs des lotus, qui s'ouvrent au baiser du crépuscule ; et dans ce cadre, — des temples, et des temples, et toujours et encore des temples du Shinto ou du Bouddha. Les premiers, mystiques et primitifs, bâtis en bois, vides, avec une odeur humide de terre ; les seconds, en pierre, massifs, solennels, avec leurs idoles ventruës aux yeux taillés en amandes. On compte dans le pays un total de 300.000 temples, dont un tiers sert aux bouddhistes et les deux autres aux shintoïstes. — Et par dessus cette curieuse dualité, il y a encore le scepticisme raffiné de Confucius !

L'éthique qui se dégage de tout cela pourrait se concréter sous forme d'un double principe, immense, perpétuel : *Amour aux nôtres, Haine aux étrangers*. Tout est là. L'*amour aux nôtres*, enseigné spécialement par Bouddha, la *haine aux étrangers* que proclame le Shinto.

Peu de peuples peut-être ont poussé aussi loin l'amour des leurs. Par là, par son respect pour les vieillards, par sa tendresse pour les enfants, le peuple japonais révèle sa haute culture traditionnelle. On dirait que son affection pour tout ce qui l'entoure est si intense qu'il donne la vie humaine à la nature même de son sol natal, pour mieux lui donner son amour. « Leur sentiment de la nature est tel, que si j'en voulais rendre l'acuité, nous dit

un voyageur (1), je le qualifierais d'égoïste. Ils chérissent dans le brin d'herbe ou le papillon ce qu'ils ont en eux-mêmes d'énigmatique et d'éternel. Leur langue renferme un mot intraduisible et dont le sens est indéfinissable : *giri*. Le *giri* c'est l'obligation morale la plus ténue et la plus forte ; c'est le fil invisible où deux cœurs sont joints, alors même qu'ils n'éprouvent l'un pour l'autre aucune tendresse. On se tue par *giri*, on fait le bien, quelquefois le mal par *giri*. Le *giri* explique, excuse ou justifie des milliers d'actes dont le mobile nous échappe. Un jeune bonze propose à une courtisane de s'enfuir avec lui. Elle refuse et tous deux s'empoisonnent. On arrive, on les sauve, on demande à la femme pourquoi elle a voulu mourir. Est-ce par amour ? Son amant n'était qu'un hôte de passage. Par misère ? Elle secoue la tête et répond : « Le *giri* l'ordonnait ». On dirait qu'à certains moments l'âme se reconnaît dans une autre âme et, passive, s'y abandonne à sa destinée ».

Telle est la « sympathie » bouddhiste chez les Japonais. Partant, le *giri* représente le *sentiment de la cohésion sociale* porté à un degré d'exaltation inconnu des autres peuples. C'est la forme japonaise de l'amitié de Platon et de Cicéron, de la « charité » du Christ, de la « fraternité » de la Révolution française, enfin de la « sympathie » de Bouddha. Pour comprendre une abnégation sociale pareille, un pareil raffinement de la sympathie humaine, l'Européen n'a qu'à recourir à une source aussi puissante et terrible que Schopenhauer : « Si, par un effort de ta haine, tu peux pénétrer dans le plus détesté de tes adversaires et y arriver à ce qui est tout au fond, alors tu t'épouvanteras assez : ce que tu y découvriras sera toi-même. Tu seras lui ! »

Si l'on applique l'admirable notion du *giri* à la dernière guerre, à la question de l'Extrême-Orient, il serait

(1) ANDRÉ BELLESORT, *La Société japonaise*, p. 220.

d'un haut intérêt de discerner *jusqu'où* peut pénétrer ce *giri*... Bien certainement, il n'atteint pas les peuples blancs et encore moins les nègres ; mais est-il commun à tous les peuples jaunes, à la Chine, à la Corée, à l'archipel Indo-Malaisien, aux Philippines ? C'est l'idéal de *Pan-mongolisme* qu'acclament déjà de nombreux journaux japonais, férus d'ardeur guerrière. La dernière guerre sino-japonaise n'aurait ainsi servi qu'à établir l'hégémonie du plus fort des peuples mongols ; et ensuite, ainsi, sous sa direction, tous ces peuples unis revendiqueraient aux peuples chrétiens détestés, les vieilles possessions qu'ils ont en Asie.

Il n'y a qu'une exception à l'extrême tolérance religieuse de l'Extrême-Orient et spécialement de l'empire japonais : c'est l'intolérance à l'égard du christianisme. Les peuples de race jaune entretiennent, contre lui, une sourde et instinctive prévention, quand ce n'est pas une haine déclarée... Le fait est hautement symptomatique et mérite une étude très prolongée. Dans ce pays où toutes les croyances prospèrent, peut-on dire, depuis les plus grossières superstitions fétichistes jusqu'au scepticisme philosophique de Confucius, une seule croyance ne peut prospérer ; et cette croyance est en même temps la plus pure et la plus accessible, et celle pour la diffusion de laquelle on fait les plus grands efforts.

Le catholicisme, malgré les immenses travaux des missionnaires espagnols et portugais a fait au Japon une sanglante banqueroute, sous les *Togukawa*. Le protestantisme faillit y avoir plus de succès. « Les *clergymen* des Etats-Unis se présentèrent aux yeux des Japonais, comme les annonciateurs d'une religion nouvelle, optimiste, pratique, accommodée aux transformations du monde moderne, individualiste et telle que chaque peuple pût l'adapter à ses convenances et la modeler à ses fantaisies. Leur assurance d'Anglo-Saxons et leur appareil scientifique aidèrent encore à leur premier succès. Beaucoup de

ces pasteurs étaient des hommes distingués, professeurs, historiens, médecins, naturalistes. Leur chapelle avait des lumières de laboratoire. Les Japonais, charmés qu'on s'adressât à leur raison, s'empressèrent de feuilleter la Bible et conçurent une église nationale qui restituerait au christianisme son ingénuité galiléenne et qui même nous apprendrait à débrouiller, mieux que nous le fîmes, les petites difficultés de notre théologie ». C'était toute une *trouvaille* pour ceux qui luttèrent contre l'excessive rudesse de la cosmogonie shintoïste et contre la plasticité démesurée du bouddhisme : enfin, on allait élever sur de solides bases une église nationale. « Mais il se produisit ce curieux phénomène que le protestantisme entre les mains de ces nouveaux convertis à la Réforme, comme si la logique interne échappait à tout régulateur, atteignit du premier coup le dernier terme de son évolution : le rationalisme. En 1893, dans une assemblée des presbytériens de Tokio, on décida que les doutes qu'ils pourraient avoir de la divinité de Jésus-Christ n'empêcheraient point les pasteurs scrupuleux de rester en charge, car, disait-on, « si la foi en la divinité de Jésus-Christ était exigée, un grand nombre de ministres devraient abandonner leur chaire » (1).

C'est que, par son essence, le christianisme est radicalement opposé à la tendance shintoïste de haine à l'étranger, tendance innée et indélébile de l'âme japonaise. Les Japonais pourront mettre des étiquettes chrétiennes et européennes aux idées et aux sentiments qui sont les leurs. Mais, dans leur fond, virtuel et positif, ces idées et ces sentiments, au moins en ce qui concerne les étrangers, seront toujours anti-chrétiens en définitif. Il n'y a que des esprits superficiels pour pouvoir s'illusionner sur le « libéralisme » des réformes japonaises. Leur libéralisme ne peut être qu'apparent, puisqu'il engendre la passion anti-

(1) ANDRÉ BELLESORT, *op. cit.* p. 230.

libérale par excellence : la haine. Ce n'est qu'au jour reculé et peut-être impossible, où les Japonais, ayant complètement modifié leur caractère actuel, appliqueront le *giri* à tous les peuples et à tous les hommes de la terre, de même que les blancs appliquent, au moins comme un idéal lointain et comme une tendance élevée, la charité du Christ, ce n'est qu'à ce jour qu'ils pourront nous être sympathiques, à nous peuples blancs et chrétiens... Pour aujourd'hui, nous ne pouvons oublier que, victorieux ou battus, ils ressentent toujours eux, envers nous, ce qu'ils appellent le *Jo-hi*.

Restés en dehors des atteintes du christianisme, les Japonais professent donc, comme dogme religieux-moral, tacite ou exprès, la haine de l'étranger. Le *Jo-hi* (« chassons l'étranger ! ») est le plus populaire de leurs proverbes, la première de leurs maximes morales, le fond même de leurs croyances religieuses... Le front haut et le bras tendu, ils proclament la *sainteté* de cette haine, qui pour nous, Occidentaux, est une passion sauvage et exécrationnelle. « Le *vice* capital, (c'est un Occidental, un Français qui l'écrit) de l'enseignement japonais à tous ses degrés, depuis la plus modeste école de village jusqu'à la Faculté universitaire, est un esprit étroit, vaniteux et hostile à l'élément européen. Ce que l'on cherche avant tout c'est de faire des *Japonais japonisants*, c'est d'enseigner à la jeunesse que le Japon est l'unique pays chéri des Dieux, que tout y est parfait, qu'aucune nation du monde ne peut être comparée à la japonaise au point de vue de la vaillance, de la puissance et de la vertu, en un mot, que les Occidentaux... ne sont que des barbares en comparaison des peuples japonais. » (1).

Tous les voyageurs sont d'accord pour avoir toujours observé, spécialement chez le bas peuple, un esprit de sourde hostilité, sous des apparences courtoises et même

(1) FÉLIX MARTIN, *Le Japon vrai*, p. 82.

affectueuses... Ce sont les jeunes gens, chez qui on remarque surtout cet esprit de malveillance occulte, parce que la jeunesse est d'elle-même franche et expansive... « Dans une rue de Tokio, un jeune Japonais, mis avec une certaine recherche, vous regarde au passage d'un regard insolent.. Vous l'entendez murmurer des injures à l'égard des étrangers... Il n'y a pas d'erreur possible : c'est un étudiant ». (1)

Il y a peu d'années encore, la haine du vieux Nippon pour l'étranger prenait des formes franches et naïvement primitives. Ses ports étaient fermés au commerce étranger comme ceux de la Chine ; on y expulsait les commerçants, on y massacrait les missionnaires chrétiens. Mais, voici qu'à un moment donné, cette haine se civilise, s'affine, adopte des formes courtoises, prend des armes exotiques... puis bat un jour la Chine et l'autre jour la Russie !

Elle est véritablement merveilleuse, la renaissance actuelle du Japon. Elle date de la Révolution de 1868. Jusqu'à cette année, le pays vivait dans l'isolement et le silence ; à partir de cette année, il s'ouvre à l'étranger et emprunte à l'Occident tout ce qui peut lui être utile... A quel phénomène intérieur et psychologique obéit une transformation extérieure aussi subite ? Il serait enfantin de supposer que tout cela est l'œuvre exclusive de deux hommes exceptionnels, Ito et Inouyé, qui, mettant à profit leur grand ascendant sur le mikado et le peuple, auraient déterminé la Révolution de 1868, la constitution de 1886, la guerre sino-japonaise, l'annexion de la Corée... Non, Ito et Inouyé n'ont fait que représenter et interpréter un mouvement social qui devait venir de causes plus profondes... Les grands hommes ne créent pas les torrents, ils les canalisent. Des foules prédisposées, des forces en fermentation, des germes vigoureux durent inspirer et pousser Ito et Inouyé dans leur campagne de progrès et

(1) JEAN DASP, *Le Japon contemporain*, p. 263.

de grandeur. Quels furent ces germes, ces forces, ces foudres ? Il serait bien téméraire de prétendre donner l'explication catégorique de phénomènes aussi complexes et obscurs. Mais si j'essayais d'en donner une, ce serait celle-ci : évidemment, c'est l'âme japonaise, c'est la psychologie japonaise, qui a fait éclater ce mouvement ; or dans l'âme japonaise, dans la psychologie japonaise, le trait le plus saillant que je découvre, c'est la haine de l'étranger... Donc, la haine de l'étranger a été l'idée mère de la renaissance du Japon.

En effet, il n'est pas difficile d'interpréter ainsi les faits. Vers la seconde moitié du XIX^e siècle, les Japonais durent se convaincre que tant qu'ils demeureraient barricadés dans leur isolement traditionnel, ils courraient le même risque que la Chine : celui d'être conquis par les Occidentaux. Et il fallait l'éviter. Mais comment l'éviter, alors que les Occidentaux possédaient de si admirables machines de guerre ? Voilà ce que comprirent très bien Ito et Inouyé, en prenant aux Occidentaux, ces machines de destruction. Mais ces machines n'étaient rien par elles-mêmes, sans personnel instruit pour les manier, sans capitaux pour les construire, sans organisation, sans hygiène, sans discipline, ... enfin sans civilisation, capitalisme, parlements, chemins de fer, universités, journaux. Introduire tout cela fut l'œuvre d'Ito et d'Inouyé, et ils donnèrent une forme légale à leurs conquêtes par la constitution de 1889.

Il fallait *battre l'étranger avec ses propres armes*. Et pour lui prendre ses armes, il était indispensable de montrer des manières aimables et tolérantes en apparence... C'est ce que conseilla le ministre Saionjy, ministre de l'instruction publique, dans un discours célèbre prononcé en 1895 devant une réunion de directeurs d'écoles normales. « Il n'y a pas de pires ennemis de la nation, dit-il, que ceux qui se bornent à se vanter de ce qu'on appelle le *hamatadamashi* (le vieil esprit japonais) et se

refusent d'être au courant du progrès, en admettant avec une confiance exagérée les préjugés nationaux et en négligeant d'enseigner au peuple la vérité par rapport aux peuples étrangers ». « Croyez-vous que ces sages conseils furent accueillis avec déférence ? dit un témoin oculaire. Ce serait bien mal connaître l'esprit japonais. Le discours du marquis Saionjy provoqua des réclamations générales et le personnel même de son ministère protesta contre des idées aussi subversives ». On méconnaissait la véritable intention du ministre, son *arrière-pensée* patriotique... Ce fut au point qu'une puissante association d'enseignement national, ayant des ramifications dans tout le pays, se réunit immédiatement pour repousser ces dangereuses théories et vota un ordre du jour déclarant : « qu'il était nécessaire de redoubler d'attention pour propager le patriotisme dans les écoles du Japon et pour développer davantage l'instruction militaire ». A partir de ce moment jusqu'en 1896, époque où tomba le cabinet dont Saionjy faisait partie, ce dernier échoua dans tous ses projets. « C'était un homme jugé » (1).

Le grand homme d'Etat chinois Li-Hung-Chang, munit aussi ses armées de canons Krupp et Armstrong ; mais ces armées furent toujours vaincues, moins à cause de la lâcheté de leurs soldats que de l'incapacité de leurs chefs. Eloquent exemple pour le Japon ! L'armement n'était pas tout, il était encore indispensable de faire des chefs... Et il n'y avait qu'une voie à suivre pour en faire : adopter, dans la mesure du possible, la civilisation détestée de l'Occident, s'instruire dans tous ses arts et dans toutes ses sciences. A cet effet, Ito et Inouyé inventèrent le système de deux courants de communication entre l'empire du Soleil-Levant et l'Europe : l'un centrifuge et l'autre centripète. Le courant centrifuge envoyait des natifs étudier et se former en Europe ; le centripète en tirait des édu-

(1) F. MARTIN, *op. cit.* p. 81.

cateurs pour le Japon. Les articles de la presse nous montrent chaque jour de quelle efficacité a été ce système, quels résultats étonnants il a produit déjà en deux ou trois lustres... Même, en Chine, le parti moderne des *Boxers* a compris que pour battre les Européens, il ne suffit pas d'avoir des mitrailleuses, mais qu'il faut aussi acquérir leurs idées scientifiques et industrielles. Mais il l'a compris tardivement.

Le vulgaire naïf pense que « le Japon s'euro péanise »... Je crois plutôt que plus il adopte les procédés européens de guerre — de civilisation dis-je — et plus il s'isolera. Ceci, qui semble un paradoxe, apparaît clairement, si l'on se rappelle l'objet défensif de la révolution de 1868, les sentiments nationalistes qui inspirèrent les réformes. L'antique *Jo-hi* subsiste, bien que transformé en un nouvel axiome : « Le Japon aux Japonais ! » Le *Japon japonisant* n'a donc d'autre idéal que de maintenir, dans la mesure du possible, son orgueilleux et ancien exclusivisme. Les temps ont changé... Sans armes et sans civilisation à l'euro péenne, le Japon courrait le danger d'être, quelque jour, la victime, sinon la proie, des grandes puissances occidentales coalisées. C'est pour cela que les circonstances ont forcé le vieux Nippon à sortir de son mutisme et à crier par la bouche de ses canons : *Jo-hi* !

Les Japonais ont appris l'art très difficile de vivre et de mourir en souriant. *Les Japonais sont toujours gais* ! (1) Le christianisme n'a pas attristé, assombri leurs âmes ; il ne pèse pas sur leurs âmes. Il ne leur a pas inculqué la terrifiante notion de l'au-delà ; il ne leur a pas enseigné les mots d'égalité et de dignité humaines... Ils vivent aimablement leur vie animale ; ils savent, mieux que les Occidentaux, le *bonheur de vivre* (2). Mais l'éternel sourire japonais ne recouvre pas toujours l'allégresse, comme pourrait le faire croire le couplet burlesque de l'opérette...

(1) En français dans le texte original.

(2) Id.

Parfois, il masque la colère ou la haine. Une longue, très longue, immémoriale expérience de discipline et de cohésion sociale, de gouvernement aristocratique et autocratique ont appris au peuple à dissimuler ses passions antisociales sous le masque de la politesse, du plus profond respect, même de la gaieté la moins motivée... Deux pousseurs de voitures, deux *jinriskiskas*, se rencontrent dans les rues de Tokio, et heurtent leurs véhicules ; les deux conducteurs rient, se sourient, se demandent pardon, se font des compliments, ils plaisantent... Un Occidental les croirait en parfait accord, quand soudain la situation change... Des mots vifs se croisent, bien que dans le vocabulaire japonais il n'y ait pas de mots qui soient des injures proprement dites... une menace suit le mot vif, et derrière la menace vient, rapide comme l'éclair, un coup de poignard. Puis, sa vengeance accomplie, le meurtrier s'ôte la vie, comme le commande la coutume très ancienne.

C'est qu'au fond de toute âme japonaise vibre encore, avec toute sa sauvage, sa primitive rudesse, le sentiment de la *vendetta*, de la loi du *talion*. Sous son apparente urbanité, elle le conserve intact, ainsi que toutes ses idées que j'appellerai préhistoriques. Ce sont ses seules idées enracinées, *sincères*. C'est pourquoi l'on a pu dire que « les Japonais manquent d'idées, non d'esprit » (1). Ils possèdent une série d'idées élémentaires reculées, sur lesquelles ils travaillent furieusement. Mais leur travail a cela de curieux qu'ils vident ces notions, sans jamais les enrichir. Ils taillent ces idées, ils les sculptent, les peignent, les liment, les grattent, les défigurent au point de les rendre méconnaissables ; mais ils ne les renouvellent pas. Elles restent ainsi toujours élémentaires. Il en est de leur morale, comme de leurs maisons, dont la structure primitive persiste, malgré qu'ils l'aient compliquée

(1) ANDRÉ BELLESORT, *op. cit.*, p. 143.

d'interminables détails nouveaux et inutiles. Dans leurs habitations, un art fantastique et raffiné contraste avec d'humbles nattes naïvement tissées et avec des troncs d'arbres à peine dépouillés de leur écorce. Leurs âmes, de même, paraissent aussi neuves, aussi rudes que celles des héros d'Homère.

Il ne faut donc pas se tromper sur la psychologie japonaise. Sous son apparence souriante, elle a toute la férocité antique. On dirait que Phédre a mis par erreur le masque de Bacchus. Ce devait être en prenant ce déguisement pour la réalité que saint François-Xavier a pu appeler les Japonais : « les délices de son âme » ! Ce sont de vieux enfants et de terribles vieux enfants. Ils ont la fraîcheur d'impressions et l'égoïsme du jeune âge, et aussi toute la malice de la vieillesse. Mais ils manquent, hélas ! des impulsions généreuses de l'âge de la maturité et de la fraternité.

Etant donnés ce qui précède, je ne comprends pas qu'il y ait des Occidentaux, des hommes de civilisation européenne, des hommes de race blanche et chrétienne, pour sympathiser avec ces autres hommes de race jaune. Qu'ils soient admirables et dignes d'être étudiés à fond, avec leurs puérilités et leurs malices, avec leurs candeurs et leurs haines, cela ne fait aucun doute. Mais ils sont quelque chose de si distinct de nous, quelque chose de si en dehors de notre psychologie que franchement ils me font à moi l'effet d'appartenir à une autre espèce animale, et même à une espèce antipathique, comme celle des félins, et non à l'espèce des gaudrumanes francs et vivaces.

Il m'arrive donc de croire que dans la guerre russo-japonaise, il s'est débattu quelque chose de plus transcendantal encore que la question d'Extrême-Orient... qu'il s'est débattu rien moins que de savoir quelle tendance rend les peuples plus forts : la tendance européenne et moderne (sous toutes ses formes, depuis la forme évan-

gélique jusqu'à la forme socialiste) ou la tendance antique et païenne ;... enfin qu'il s'est débattu quel est ce qui donne le triomphe, dans les affaires *internationales* : si c'est l'amour ou la haine... Et je crains bien que ce soit la haine. Nous pourrions donc dire alors : « Malheur aux peuples qui ne savent pas haïr l'étranger ! », comme nous avons dit précédemment : « Malheur aux peuples dont les citoyens ne savent pas s'aimer ! » Cette dernière vérité est déjà bien démontrée ; il reste à démontrer la première, contrairement aux affirmations des Bebel et des Liebknecht... Et qu'on ne me dise pas que la Russie ne représentait pas, dans la dernière guerre, l'amour international, puisque ses généraux détestent les Japonais... Ne me dites pas cela, parce que ses généraux ne sont pas son peuple, ne constituent pas la masse de ses moujiks. Ceux-ci, corrompus par leurs petits popes officiels et par leurs grands popes laïques sont de ceux qui, pour leur malheur, ne savent pas haïr avec assez de force, qui considèrent comme des frères, oh ! ironie ! les braves petits soldats jaunes. Les Japonais, en revanche, ne voient dans les blancs que des étrangers et des inférieurs. Lesquels ont raison ? Je crains bien que ce ne soit le Shinto plutôt que le pope, ou si l'on veut poser le dilemme sous une forme plus humaine et plus concrète, que ce soit le marquis Ito, plutôt que le comte Tolstoï...

La majorité des gens, spécialement les romantiques, qui se délectent des triomphes du Japon, croient la barbarie japonaise très ressemblante à la barbarie russe, et cela parce que les deux pays sont des empires absolus. Une pareille opinion est un faux mirage, une confusion d'apparences trompeuses. Je pense, en effet, qu'il est difficile de rencontrer dans le monde contemporain, deux peuples plus différents, de psychologie plus opposée, que les Russes et les Japonais. Il est vrai que les uns ont un tsar et les autres un mikado, deux despotes... Mais dans le pays du mikado, la religion de la masse est la haine shin-